



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2015

Référence
2015_12_23

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	19	29

Date de la convocation
08/12/2015

Date d'affichage
08/12/2015

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 Décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

**Présents** : Mmes : BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal  
MM : CUIILLANDRE François, CALVEZ Christian, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, NEDELEC Yohann, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à QUIGUER Tifenn, MM : FAYRET Thierry à M. RIOUAL Bernard, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, LINCOLN Andrew à M. CALVEZ Christian, LORCY Arnel à M. PLUCINSKI Michel, MOUNIER Gilles à M. TALARAMIN André, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, PELLICANO Fortuné à M. CUIILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger

**Excusé(s)** : Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, MALGORN Bernadette  
MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, LE GAC Didier, MASSON Alain, MOAL Gurvan, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger.

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM CANN Thierry, CANTEGRIL Michel, BUREL Erwan

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LECLERC Patrick

### Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

#### **1 – Poursuivre la révision du SCoT et l'accompagnement de sa mise en œuvre au sein des documents locaux d'urbanisme**

La priorité en 2016 pour le SCoT est de poursuivre la révision initiée début 2015. Après la phase de diagnostic partagée, il s'agit en 2016 de débattre du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable - et d'initier les travaux

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015_12_23-DE
Reçu le : 22/12/2015
Publié le : 22/12/2015

visant et élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Les études engagées en 2015 avec des prestataires seront poursuivies. Il s'agit de la définition de la trame verte et bleue, de l'évaluation environnementale et d'un travail spécifique sur le volet agricole/forêt. La fin de ces études représente un budget de 65000€ pour l'année 2016. Le conseil régional soutient financièrement ces études à hauteur de 50%. A noter également le soutien de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Des actions de communication sont prévues pour accompagner la concertation publique. Des réunions publiques sont à programmer en mars/avril pour présenter le PADD. Un prestataire sera retenu pour les supports de communication.

En parallèle de cette révision, il conviendra de poursuivre l'accompagnement des communes pour faciliter la mise en compatibilité de leur document local d'urbanisme avec le SCoT. Le pôle métropolitain est également présent en tant que Personne Publique Associée auprès des communes ainsi qu'en CDAC, en lien avec les élus du territoire et les porteurs de projets.

Les rendez vous du SCoT seront reconduits en octobre 2016.

L'animation de la révision et l'accompagnement sont assurés par le pôle métropolitain et l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2016 serait de 150 000 €.

#### SIG Pays : Geopaysdebrest en 2016

La plateforme « Geopaysdebrest » devient de plus en plus accessible et complète. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest. De nombreuses formations très suivies sont proposées au personnel des collectivités et aux élus. Pour ce qui est du pôle métropolitain, au-delà de son utilité pour la révision SCoT, il est très utile pour travailler sur les projets qui ont trait au foncier économique, à la gestion du littoral, aux circuits courts alimentaires, au numérique...

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole dans les mêmes conditions, soit une contribution du pôle métropolitain à hauteur de 174 000 €. Cette contribution est stable depuis 2011.

## **2 - Le développement économique**

### Coordination et promotion d'actions économiques

#### **✓ Foncier économique**

L'objectif de cette réflexion sur le foncier économique est de poser les bases d'une stratégie partagée sur le foncier économique et l'immobilier d'entreprises du Pays de Brest.

En 2014, une première mission de conception d'un système d'information partagé sur le foncier économique du Pays de Brest avait été confiée à groupement de bureaux d'études. 2015 a permis de poursuivre les réflexions afin de proposer la création d'un outil commun de gestion de la donnée foncière dont les objectifs sont les suivants :

- harmoniser entre EPCI les pratiques de gestion de la donnée foncière (descriptif des ZAE, disponibilité des lots, consommation foncière, équipements et services...)

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015\_12\_23-DE

Reçu le : 22/12/2015

Publié le : 22/12/2015

- favoriser les échanges et développer une culture commune entre EPCI
- apporter des éléments de prospective, d'aide à la décision pour les élus.

Un budget de 50000€ est consacré à ce projet en 2016 pour la création de l'outil qui sera opérationnel en 2017.

Par ailleurs, la prise en compte de l'immobilier d'entreprises va se traduire par une adaptation du site internet existant Brest-immobilier-entreprises.fr, porté par Brest métropole, pour permettre une appropriation par l'ensemble des EPCI : changement du nom et évolutions à prévoir sur l'habillage du site.

#### ✓ Filières alimentaires de proximité

Le programme partenarial visant à développer les filières alimentaires de proximité financé par le conseil régional se termine en 2015.

En 2016, l'objectif est de faire vivre l'une des principales réalisations de 2015 qu'a été la création du site internet « d'icimême » et de faire des propositions pour un nouveau programme partenarial entre les communautés, les chambres consulaires, la maison de la bio et le PNRA.

#### • Economie maritime

Avec le travail initié grâce à la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière depuis 4 ans et le travail préparatoire à la réponse à l'appel à projets des fonds européens FEAMP, les enjeux de l'économie maritime sont davantage présents dans les réflexions. Les travaux engagés dans le cadre de la révision du SCoT le confirment.

Les travaux du pôle métropolitain concernent l'aquaculture, la pêche et les algues. L'objectif est de bien cerner la valeur ajoutée d'actions portées à l'échelle du Pays de Brest tout en ayant la capacité à activer des outils financiers tels que le FEAMP.

#### Aménagement numérique

En 2016, les priorités de cette mission auprès des communautés de communes et de la métropole pourront être les suivantes par ordre de priorité :

- La gestion patrimoniale des infrastructures numériques
- La réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux
- L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique)

Une convention entre Brest métropole et le pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2016, la contribution du pôle métropolitain serait stable à hauteur de 65 000 €.

#### Coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015\_12\_23-DE

Reçu le : 22/12/2015

Publié le : 22/12/2015

Le programme de travail 2016 d'Ener'gence pour le compte du pôle métropolitain sera le suivant :

- L'accompagnement du pôle métropolitain dans le cadre de la révision du SCoT avec la traduction du volet énergétique dans le PADD et le DOO ;
- La poursuite de l'animation territoriale sur la filière bois énergie ;
- L'animation de réflexions relatives à un projet mutualisé d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant engager une rénovation thermique ;
- L'accompagnement du pôle métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat ;
- L'accompagnement du pôle métropolitain et des EPCI dans la réflexion Plan Climat Air Energie Territorial/SCoT

### **3 – L'aménagement de l'espace**

#### Animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières

Le programme de 3 ans d'animation de la GIZC, soutenu par le Conseil Régional et le FEDER, s'est terminé début 2015 par un temps d'échanges à Landéda qui a permis de définir la suite à donner à ces travaux.

Les travaux conduits durant 3 années vont permettre d'alimenter la réflexion et le contenu d'un volet mer et littoral du SCoT. En 2016, il s'agira en lien avec élus de proposer un contenu pour le PADD comme pour le DOO.

Par ailleurs, les travaux de la GIZC et le partenariat initié avec notamment les professionnels vont nous faciliter la réponse à l'appel à projets FEAMP.

### **4 – Le développement des infrastructures et des services de transports**

Dans un contexte où les EPCI s'impliquent de plus en plus dans les politiques de déplacements, d'un SCoT en révision, de l'évolution législative (loi NOTRE) et de l'ère de l'e.mobilité, une réflexion et une politique partagées à l'échelle du Pays de Brest deviennent nécessaires.

C'est pourquoi un comité de pilotage spécifique composé d'un élu référent de chaque EPCI, assisté de l'ADEUPa, s'est créé et réuni pour la première fois en octobre. Le conseil départemental et le conseil régional seront associés en fonction des sujets traités. Des premières pistes de travail ont été identifiées :

- Quelques chantiers prioritaires qui devront notamment être étudiés ou confirmés dans le cadre de la révision du SCoT : la liaison maritime Brest/Le Fret, la liaison Lesneven/Daoulas (routière et TC), l'organisation des transports sur la partie nord du Pays de Brest, les conditions d'arrivée au Frotven...
- Les nouvelles formes de mobilité : s'inspirer d'exemples : centrales de mobilité, autostop organisé...
- S'intéresser aux pratiques, projets portés dans des territoires proches du Pays de Brest en terme d'organisation (via réseau des pôles métropolitains)
- Etudier l'opportunité ainsi que le portage et les modalités de financement d'une enquête ménage déplacement

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015\_12\_23-DE

Reçu le : 22/12/2015

Publié le : 22/12/2015

## **5 – Elaboration d'un projet de contrat local de santé**

Un projet de contrat local de santé sera élaboré en 2016 visant à fixer des objectifs et un programme d'actions.

En fonction des priorités identifiées dans le cadre d'un diagnostic partagé, le Contrat Local de Santé pourra porter sur tout ou partie du champ de compétence de l'ARS :

- la prévention des risques et la promotion de la santé
- l'organisation des soins hospitaliers et ambulatoires
- l'organisation de l'accompagnement médico-social

Un travail d'un an permettra de construire une stratégie et un plan d'actions partagés avec les collectivités et tous les acteurs concernés par cette thématique santé. Il sera constitué de deux phases :

- approfondissement d'un diagnostic partagé avec les acteurs,
- définition d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions avec un socle commun et des déclinaisons locales par territoire communautaire.

Un chargé de mission sera recruté sur une période d'un an à la condition de l'obtention des financements sollicités.

## **6 – Animation et gestion du contrat de partenariat**

Le contrat de partenariat a été signé fin mai 2015 avec le Conseil Régional. Le comité unique de programmation s'est réuni à trois reprises en 2015 et devrait continuer à se réunir tous les deux mois en 2016.

En 2016, les dossiers sollicitant l'ITI FEDER et le programme LEADER seront également instruits dans la mesure où les conventions devraient être signées en début d'année.

L'animation et la gestion de ces programmes financiers demandent du temps d'information, de communication, d'accompagnement des porteurs de projets, d'instruction, de gestion, le tout en relation avec les EPCI et le conseil régional

Ce début d'année 2016 sera également consacré à la réponse à l'appel à projets FEAMP.

## **7 - Animation du conseil de développement**

L'animation des activités du conseil de développement sera assurée par un agent du pôle métropolitain pour 10% de son temps et un agent de l'ADEUPa à temps plein. Le pôle métropolitain contribue pour moitié au financement de cet agent de l'ADEUPa et prend en charge les autres frais liés au conseil de développement. A noter une contribution spécifique de la région à hauteur de 25 000€.

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015\_12\_23-DE

Reçu le : 22/12/2015

Publié le : 22/12/2015

**Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire  
2016**

Pour extrait conforme,

A Brest, le 22 décembre 2015



François CUIILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20151222-2015\_12\_23-DE

Reçu le : 22/12/2015

Publié le : 22/12/2015